



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 24801

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance des recrutements d'enseignants dans le premier comme dans le second degré et ses conséquences sur le remplacement et la formation continue des personnels. Pour exemple, dans la région Centre, 21 postes vacants sont actuellement occupés par des titulaires remplaçants affectés jusqu'alors au remplacement des maîtres et à la formation continue. La volonté ministérielle « pas de classe sans enseignant » ne peut se concrétiser qu'avec la mise en place d'un véritable réseau de remplacement structuré. Toutes ces mesures impliquent d'une part la levée du blocage des listes complémentaires dans le premier degré, d'autre part, une augmentation du nombre de postes mis aux concours du second degré. Cette situation s'avère en effet particulièrement préjudiciable aux élèves et ne répond pas aux améliorations des conditions de travail dans l'enseignement public. Ainsi lui demande-t-elle s'il entend revoir à la hausse le volume de recrutement des stagiaires ainsi que le nombre de postes mis aux concours dans le second degré et s'il décidera de lever le blocage des listes complémentaires dans le premier degré.

Texte de la réponse

En ce qui concerne le recrutement des personnels enseignants du second degré, la détermination du volume de postes à offrir aux concours s'appuie sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires 2000 à 2004. Globalement, s'il est vrai que les 21 449 postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants du second degré de la session 1999 représentent 12 % de moins par rapport à l'année précédente, le nombre de postes offerts aux seuls concours externes ne diminue que de 6 %, s'établissant à 14 304 places. Ainsi, les recrutements externes, permettant le renouvellement des professeurs titulaires qui quittent le système éducatif, restent supérieurs au besoin prévisionnel de recrutement. Il convient également de signaler que ce volume de postes est plus élevé que le nombre des lauréats constaté lors de la session 1998, à savoir 13 534 admis. De plus, la baisse des concours externes concerne essentiellement des disciplines pour lesquelles l'ensemble des places ne sont jamais toutes pourvues, notamment en anglais, en allemand, en lettres classiques et dans certaines disciplines professionnelles. Il a ainsi été mis un terme au gonflement artificiel des postes dans ces disciplines. En revanche, il faut signaler que d'autres disciplines telles que l'espagnol, les sciences physiques et les sciences de la vie et de la terre enregistrent une forte progression des postes proposés afin de faire face au besoin important en enseignants titulaires. Quant au recrutement des personnels enseignants du premier degré, neuf cents personnes ont été recrutées durant le premier trimestre de l'année scolaire sur les listes complémentaires des concours de professeurs des écoles. Par la suite, compte tenu du nombre de vacances de postes constatées dans certaines académies, un recrutement supplémentaire de quatre cent cinquante personnes a été autorisé, dont la répartition a été effectuée en fonction des besoins et du volume des précédents recrutements.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24801

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 548

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1883